

TAXE D'APPRENTISSAGE

2021



Soutenez la formation de personnes en situation de handicap en versant votre taxe d'apprentissage à **l'ESAT Yon et Bocage**

MÉCANIQUE

Débit, tournage, perçage, taraudage, ...

INFORMATIQUE

Numérisation / Archivage

Saisie de données

Publipostage / Mise sous pli, ...

COUTURE

Coupe, pique, confection, ...

BLANCHISSERIE

Entretien du Linge, repassage ...

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Conditionnement, mise en sachet, collage, pliage, ...

ENTRETIEN DES LOCAUX

Entretien des surfaces en tout genre, ...

ESPACES VERTS

Tonte, taille, débroussaillage
Evacuation des déchets verts, ...

RESTAURATION

Préparation de repas sur place pour un service en interne

L'ESAT YON ET BOCAGE

Géré par l'association AFDAEIM, l'ESAT est un établissement médico social qui accueille des personnes en situation de handicap.

Il leur est proposé un parcours d'accompagnement social et professionnel varié à partir de différentes activités professionnelles

Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?

Nous choisir, c'est contribuer à la formation professionnelle de travailleurs en situation de handicap et permettre :

1. L'ACHAT DE
MATÉRIEL POUR
FAVORISER LES
APPRENTISSAGES

2. METTRE EN
PLACE DES
ACTIONS DE
FORMATION

3. ADAPTER LES
LOCAUX ET LE
MATÉRIEL AU
HANDICAP

Taxe d'apprentissage 2021

0.68% de votre masse salariale brute

QUOTA

87% de votre taxe,
versés à votre OPCO
de branche

SOLDE

13% de votre taxe
d'apprentissage versés
en direct à
l'établissement de votre
choix

**Vous avez jusqu'au
31/05/21 pour
effectuer le
versement**

Pour nous identifier :

Notre habilitation officielle a été publiée sur le site de la Préfecture de la Région des Pays de La Loire avec les références suivantes :

Notre Code UAI : **0851673G**
Nom sur les listes préfectorales:
ESAT YON ET BOCAGE

COMMENT EFFECTUER VOTRE VERSEMENT ?

Vous pouvez réaliser
votre versement
directement à l'ESAT

Un geste simple et rapide :

Complétez le formulaire
ci-joint et retournez le par email ou par
courrier à l'adresse
ci-dessous
Procédez au règlement par chèque ou
par virement